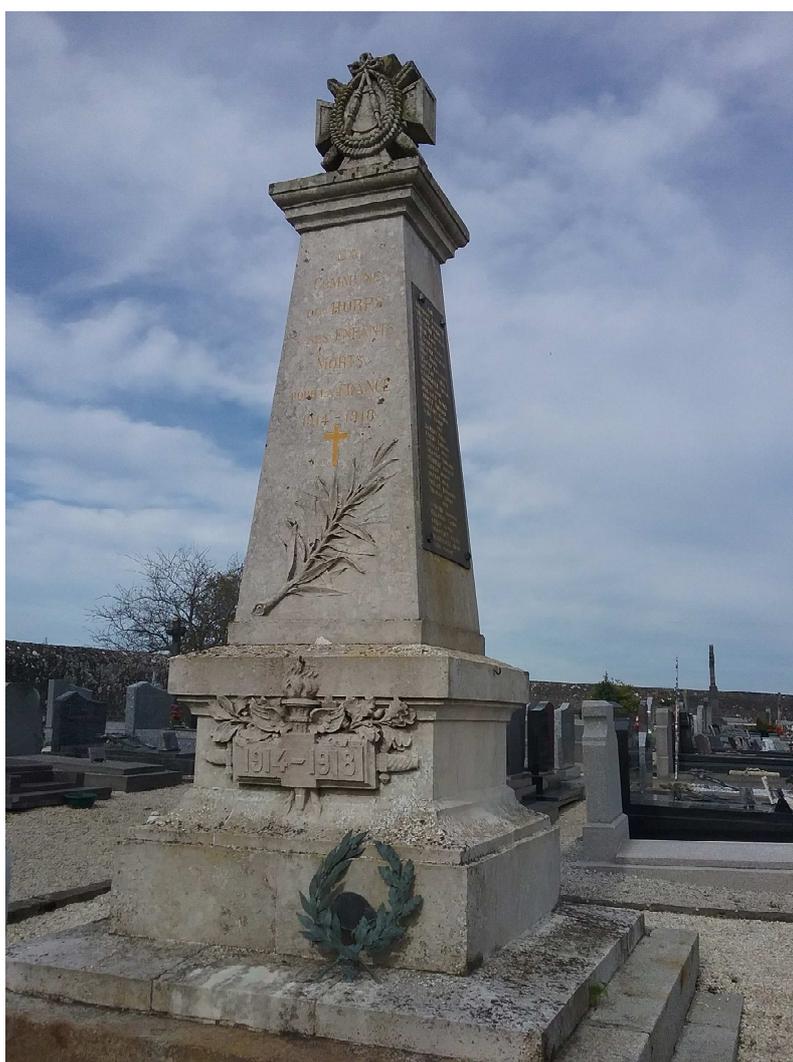




FLASH INFOS

100ème anniversaire de la fin de la guerre 14 - 18



LE CHIFFRE DU MOIS

Nombre de Horpéens morts au
combat pendant la guerre
14 - 18

59

COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 16 JUILLET 2018

ASI : demande de subvention pour l'année 2018 :

Mr Patrick SOUTIF, 3ème adjoint, présente le budget prévisionnel de l'Association Sociale Intercommunale (ASI) pour l'année 2018. Au regard de ce budget, il précise que la subvention, calculée au prorata du nombre d'habitant et sollicitée pour l'année 2018 s'élève à 916.55 €. Les membres du conseil municipal acceptent cette proposition.

Lagunes : étude de valorisation des boues et travaux de curage :

Suite à une rencontre avec les techniciens du SATESE le 3 Juillet dernier, Mr Le Maire propose aux membres du conseil de procéder à des travaux de curage des lagunes. Il rappelle que le dernier curage des deux bassins de la lagune EST date de 2004. La lagune SUD, quant à elle, n'a jamais été curée depuis sa mise en service en 1997. Cette opération se décompose en plusieurs étapes :

- 1) étude de valorisation agricole des boues par un bureau d'études.
- 2) Réalisation de la bathymétrie, consistant à mesurer le niveau des boues dans les bassins.
- 3) En fonction des résultats de la bathymétrie, dépôt d'un plan d'épandage auprès de la DDT et recrutement d'une entreprise pour l'opération de curage / épandage.

Il suggère, dans un premier temps, de recruter un bureau d'études pour la réalisation notamment de la bathymétrie, et de solliciter auprès du Conseil Départemental de La Mayenne et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, une demande d'aide pour le financement de cette étude.



Rénovation du logement de La Poste situé 14 bis Rue des Forges : demande de participation financière de la région des Pays de La Loire :

En référence à la délibération du 05 Juin dernier relative à la délégation de pouvoir et de signature relative à l'attribution du marché de travaux ; Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter le concours financier du Conseil Régional des Pays de La Loire dans le cadre des travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics, ce que les membres du conseil municipal acceptent.

Rénovation du logement de La Poste situé 14 bis Rue des Forges : attribution du marché de travaux :

Mr Le Maire informe les membres du conseil municipal que ce marché à procédure adaptée séparé en 7 lots a été lancé le 24 Avril 2018. La commission qui s'est réunie à deux reprises le lundi 2 juillet 2018, a analysé l'ensemble des 17 dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 40 % pour la valeur technique de l'offres, 60 % pour le prix), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes :

Lots	Noms des entreprises	Localités	Montants du marché HT (offres de base)
1 - Maçonnerie	EURL CHAINAY	Le Horps	11 873.75
2- Couverture	SARL CHEVRIER Eric	Montreuil - Poulay	2 055.90
3- Menuiseries extérieures	ATELIERS DU TERRAS	Mayenne	11 771.00
4- Menuiseries intérieures - cloisons sèches	SARL LALANDE	Pré en Pail St Samson	18 336.60
5- Carrelage	SARL MARTEL	Oisseau	3 946.20
6 - Peinture - sols souples	SARL MURY	Ernée	11 220.55
7 - Plomberie - électricité - chauffage	SARL BABIN	Lassay les Châteaux	24 055.63
MONTANT TOTAL DU MARCHE HT			83 259.63 €

Mr le Maire propose aux membres du conseil municipal de suivre les avis de la commission pour les 7 lots, pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer le marché conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Mayenne Communauté : Avis sur l'arrêt du SCOT et bilan de concertation :

Monsieur Patrick SOUTIF présente les modalités de la délibération du 17 Mai dernier de Mayenne Communauté relative à l'arrêt du projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale. Le conseil municipal émet un avis favorable.

REUNION DU 10 SEPTEMBRE 2018

Prélèvement à la source : connecteur PASRAU :

A compter du 1^{er} janvier 2019, dans le cadre du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, chaque structure privée ou

publique doit chaque mois, déclarer les rémunérations versées à la Direction Générale des Finances Publiques qui, définira au vu de ces données un taux de prélèvement. Par conséquent, chaque mois, la mairie devra déclarer par le biais du site NET-ENTREPRISES les rémunérations des agents sur lequel seront récupérés en retour les taux de prélèvement calculés par la DGFIP ; Afin de faciliter ces manipulations, Berger Levraut (SEGILOG) propose un connecteur qui permettra le transfert des données automatiquement entre le logiciel de paie et le site NET-ENTREPRISES. Le coût de ce logiciel est de 99.00 € HT pour la mise en service (forfait payable la 1^{ère} année) et de 49.00 € HT pour l'abonnement annuel avec un engagement de 3 ans. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à faire l'acquisition de ce connecteur PASRAU en vue de la mise en place du prélèvement à la source au 1^{er} janvier 2019, pour un montant de mise en service de 99 € HT la première année et de 49 € HT pour l'abonnement annuel avec un engagement de 3 ans.

Service commun jeunesse : nouvelle convention :

En référence à la délibération du 08 février 2016 relative à la signature d'une convention pour le service commun jeunesse avec Mayenne Communauté, Monsieur Le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'une nouvelle convention ayant pour finalité non pas de remettre en question les activités actuellement proposées sur le territoire mais d'améliorer la lisibilité entre les services (jeunes, parents, partenaires, élus). Elle permettra ainsi, d'engager un travail de mutualisation et d'optimisation des services effectué par l'ensemble des communes engagées et d'envisager un développement des structures. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la convention du service commun jeunesse telle que présentée .

Conseil à la maîtrise d'ouvrage - aide à la programmation en matière d'aménagement urbain : signature d'une convention :

Dans le cadre des futurs projets de la municipalité, tels que la mise en accessibilité de la bibliothèque, l'agrandissement de la cantine et l'aménagement de la place de l'Eglise, Monsieur Le Maire propose de conventionner avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement pour un accompagnement intitulée « Accompagnement dans la maîtrise d'ouvrage ». Ce dernier propose de mettre à disposition de la collectivité son savoir-faire et l'ensemble de son expérience de conseil à la maîtrise d'ouvrage et à la programmation en matière d'aménagement urbain. En contrepartie, la Commune s'engage à verser une participation de 2 400.00 € au titre d'une contribution générale à l'activité du C.A.U.E. Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal : Accepte de passer une convention avec le C.A.U.E relative à la maîtrise d'ouvrage et à la programmation en matière d'aménagement urbain dans le cadre des futurs projets de mise en accessibilité de la bibliothèque, l'agrandissement de la cantine et l'aménagement de la place de l'Eglise, S'engage à verser en contrepartie au C.A.U.E une participation volontaire de 2 400.00 €,

Acquisition d'une balayeuse en commun : délibération complémentaire :

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir compléter la délibération 2017-12-06 du 12/12/2017 relative à l'acquisition d'un matériel alternatif au désherbage chimique : balayeuse équipée d'un balai désherbeur. Afin de faciliter la répartition des charges d'utilisation de la balayeuse, un compteur a été installé sur ce matériel. Son montant s'élève à 306.58 € HT soit 367.90 € TTC. Il convient alors de l'inclure dans le coût global de l'investissement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Accepte d'inclure dans le coût global de l'investissement de cet équipement l'installation d'un compteur pour un montant de 306.58 € HT soit 367.90 € TTC.

Précise que son coût global (balayeuse + compteur) s'élève à 12 391.58 € HT soit 14 869.90 € TTC,

Charge Monsieur Le Maire de signer la convention de financement et d'entretien liées à cet équipement.

Renouvellement contrat SEGILOG :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de renouveler le contrat d'acquisition de logiciel et de prestations de services liant la société SEGILOG SAS et la commune à compter du 15 octobre 2018 pour une durée de 3 ans. Il précise que le coût annuel de cette prestation s'élèvera à 2 313.00 € HT/an pour les droits d'utilisation et à 257.00 € HT/an pour la maintenance et la formation soit un total de 2 570 € HT/an. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide de renouveler le contrat d'acquisition de logiciel et de prestations de services liant la société SEGILOG SAS et la commune à compter du 15 octobre 2018.

Indemnités de gardiennage de l'église :

Le conseil municipal décide de rétribuer 250 € pour le gardiennage de l'Eglise de LE HORPS à Mme Solange LEBLANC.

Location du logement situé 13 Ter Rue des Forges:

Ce logement sera louer à compter du 9 août 2018 pour un montant de 275 € par mois.

Participation de la commune liée à l'acquisition d'une débroussailleuse en commun avec la commune de Champéon : durée d'amortissement :

En référence à la délibération du 20 mars dernier, il convient de définir une durée d'amortissement liée à la participation de la commune à cet achat.

Rappel est fait que cette participation s'élève à 12 660.00 € HT. Monsieur le Maire propose de l'amortir sur 5 ans comme suit :

Année 2019	2 532.00 €
Année 2020	2 532.00 €
Année 2021	2 532.00 €
Année 2022	2 532.00 €
Année 2023	2 532.00 €



Location du logement situé 18 Rue des Pèlerins :

Ce logement sera loué à compter du 28 août 2018 pour un montant de 300.25 € par mois.



UN ENFANT, UN ARBRE

Pour la deuxième année, la commune organise une nouvelle plantation d'arbres pour les enfants nés en 2017.

Cette cérémonie aura lieu le samedi 24 Novembre 2018 à 11 h 00 Place des Tonne-liers.

Chaque enfant aura son arbre personnel qu'il pourra voir grandir. Une petite plaque avec son prénom sera installée près de l'arbre.



RECENSEMENT DE LA POPULATION



Du 16 Janvier au 17 Février 2019, chaque foyer va recevoir la visite d'un agent recenseur dans le cadre de la campagne de recensement 2019.

A quoi sert le recensement de la population ?

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes.

Comment ça marche ?

L'agent recenseur sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du Maire. Le recensement commencera par une tournée de reconnaissance et vous informera de son prochain passage.

Deux solutions pour répondre au questionnaire : Par Internet ou par formulaire papier. Si vous choisissez de remplir le questionnaire en ligne, l'agent vous donne une notice où sont indiqués l'adresse du site internet, un mot de passe et un identifiant personnel.

Quand votre formulaire est validé, l'agent recenseur est prévenu sur son téléphone portable que votre ménage a bien répondu. Cela évite qu'il revienne chez vous chercher les documents remplis.

LE RECENSEMENT PAR INTERNET C'EST PLUS FACILE !!

Madame Nora FABRO (Secrétaire à la Mairie) a été nommée coordonnateur et Madame Evelyne GEVRAISE agent recenseur.

Les réponses sont absolument confidentielles et sont transmises à l'INSEE, seul habilité à exploiter les questionnaires. Les informations recueillies ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires, et notamment l'agent recenseur, sont tenues au secret professionnel.

Merci de réserver le meilleur accueil à l'agent recenseur Madame Evelyne GEVRAISE



FIBRE OPTIQUE



PETIT RAPPEL :

La mission de Mayenne Fibre est une première en France (après Paris), raccorder tout le département de la Mayenne en très haut débit d'ici fin 2021. Une première tranche de travaux concernant plus de 35 000 logements sera livrée dès la fin de 2019.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site Internet Mayenne Fibre : <http://www.mayenne-fibre.fr>

Elagage :

Les problèmes d'élagage constituent le frein principal au déploiement du réseau. Nous sommes actuellement en repérage sur l'ensemble du territoire de la commune. Il s'avère qu'un grand nombre d'entre vous devront effectuer ces élagages pour Décembre prochain. Toutes les personnes concernées ont déjà reçu ou recevront prochainement un courrier les informant de cette situation.

Dans le cadre de la loi Chassaigne N° 2016-1321 du 07 octobre 2016, il appartient aux propriétaires de réaliser l'élagage des plantations situées sur leur terrain. C'est pourquoi, dans un souci de sécurité et de bon fonctionnement des lignes, je vous remercie de bien vouloir procéder à cet entretien.

Adressage :

Lors de nos déplacements pour l'élagage, nous effectuons également l'adressage de l'ensemble des habitations situées en campagne. Chacune de ces maisons se verra attribuer un Numéro et un nom de Rue.

Les habitants concernés recevront un courrier leur indiquant leur nouvelle adresse. Cet adressage s'avère nécessaire pour pouvoir obtenir la fibre optique.

Logements Mayenne Habitat

Construction de 6 logements Mayenne Habitat

En 2017, La commune de LE HORPS s'est portée candidate à la construction de logements Mayenne Habitat sur une parcelle située dans le centre-bourg, d'une superficie de 60a 40ca - rue des Tisserands ; parcelle limitrophe à celle de la Maison d'Assistances Maternelles (anciennement local architecte).

Le comité d'engagement de Mayenne Habitat, qui s'est réuni le 31 mai dernier a émis un avis favorable à la construction de ces 6 logements individuels et accessibles à tout public.

Les travaux sont programmés courant 2019. Les parcelles restantes seront libres de constructeur.

Ces logements s'inscrivent dans le programme Local de l'Habitat (2018-2023) approuvé par Mayenne Communauté et répondant à 4 grandes orientations :



- Développer un habitat répondant aux besoins des ménages dans leur diversité,
- Conforter les centres-bourgs et l'attractivité du parc existant,
- Assurer les réponses aux différents besoins des populations spécifiques,
- Suivre et mettre en œuvre la politique de l'habitat, avec des moyens et des partenariats adaptés.

REPAS DES AINES

50ème anniversaire !

Le 8 Septembre dernier, 95 personnes ont répondu à l'invitation de la commune et du C.C.A.S. pour le traditionnel repas de nos aînés.

Cette année, nous fêtons le 50ème anniversaire créé par le Crédit Mutuel et quelques bénévoles.



Madame Gilberte DUFEU 93 ans et Monsieur Léon DUJARRIER 94 ans étaient nos doyens.

Pour le 50ème anniversaire, Stéphanie et Jean-Pierre nous ont servi un excellent repas. Vins et gâteaux ont été fournis par les commerçants locaux. Le service étant assuré par les membres du conseil municipal et du CCAS accompagné(e)s de leur conjoint(e).





Une excellente ambiance régna tout l'après-midi.

Jean-Paul et son orgue de barbarie assisté de ses trois chanteuses venues bénévolement nous ont fait chanter tout l'après-midi.



Nous les remercions très chaleureusement de nous avoir fait voyager dans le temps par le chant.

Nous vous donnons rendez-vous le 14 Septembre 2019



Deux Centenaires

Madame Odette MAHERAULT

Madame Odette MAHERAULT a fêté ses 100 ans le 16 Septembre 2018. Elle est née à Saint Germain de Coulamer et a exploité la ferme de La Caillère au HORPS où elle a eu 5 enfants : 2 garçons et 3 filles.

Elle est la première centenaire à avoir fêté ses 100 ans au HORPS.

2 personnes ayant habitées LE HORPS et nées au HORPS l'on fait avant elle.

Madame Marthe FEUVRE née FLECHARD et Monsieur Rémi OGER qui habite LAS-SAY LES CHATEAUX et qui vient de recevoir une distinction bien méritée.

Nous redisons toutes nos félicitations à Madame MAHERAULT Odette.



Monsieur Rémi OGER

Enfant du HORPS, Mr Rémi OGER a reçu des mains de Mr Le Préfet de la Mayenne la médaille de la reconnaissance pour 8 années passées hors de notre commune pendant le conflit de 1939-1945 et ce dans des conditions extrêmes.

Nos félicitations à Monsieur OGER.

ACCUEIL DE LOISIRS



L'accueil de loisirs accueille de nombreux enfants de la commune et des communes voisines. Tous les enfants de 3 à 12 ans ont la possibilité de participer aux activités.

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis en période scolaire et chaque première semaine de vacances scolaires sauf à Noël :

Vacances de la Toussaint 2018 : du lundi 22 au vendredi 26 octobre 2018

Vacances de Noël – Janvier 2019 : du mercredi 02 au vendredi 04 janvier 2019

Vacances d'Hiver 2019 : du lundi 11 au vendredi 15 février 2019

Vacances de Printemps : du lundi 08 au vendredi 12 avril 2019

Vacances d'Été 2019 : du lundi 08 juillet au vendredi 02 août 2019

Le personnel de cette structure a toutes les compétences requises pour encadrer ces activités.

Bilan de l'été 2018

Cet été, la structure a accueilli 51 enfants.

Les animations sur le site de l'accueil de loisirs :

Les enfants âgés de 3 à 12 ans ont découvert les Princesses et Chevaliers au Moyen-Age. Afin de compléter et d'enrichir nos activités et apprentissages sur ce thème, nous avons visité « Le Puy du Fou ». 30 enfants accompagnés de leurs animateurs et responsables ont eu le plaisir de découvrir les nombreux spectacles de ce parc. Nous avons également visité et participé aux ateliers du musée archéologique de JUBLAINS.

Pour clore les grandes animations, l'accueil de loisirs de LE HORPS s'est rendu en calèche à l'accueil de loisirs de CHARCHIGNE afin de se rencontrer, de jouer ensemble. De nombreux stands étaient mis en place, une structure gonflable trônait dans le grand jardin de la structure de CHARCHIGNE.

L'équipe était composée de Morgane FLÉCHARD, Elise PHILIPPE, Maureen YVARD-BRESTEAUX, animateurs BAFA ou équivalents. Anaïs RICHARD, stagiaire BAFA et Vassili AUBRY en animation des temps repas.





Les animations en mini-camps :

Pour les plus grands, le lieu des mini-camps était le camping de ST LEONARD DES BOIS. Les enfants ont participé aux différentes activités comme équitation, accrobranche, canoë kayak, randonnée, piscine, rallye photos, veillées...

Pour les plus jeunes, le mini-camp avait lieu au Poney club du Boulay. Les enfants revenaient le soir à l'accueil de loisirs pour les douches, les repas et le coucher.

L'équipe des mini-camps était composée de Nathalie FOUCHER, responsable des camps, Adriano FOUCHER et Carla ROBLOT, animateurs.

La structure est dirigée par Blandine POTTIER.

Les projets pour l'année scolaire

Les enfants ont la possibilité de participer à plusieurs types d'animations (ateliers cuisines, ateliers sportives, activités manuelles, sorties culturelles...). Notre structure répond à la charte de qualité du « Plan Mercredi » mis en place par l'Etat.

Pour l'ensemble des temps d'accueils, la structure favorise l'accès à la culture, au sport, à la citoyenneté.

Lors des petites vacances scolaires, à chaque semaine d'ouverture, une sortie ou une grande animation est organisée par les professionnels.

Nous prévoyons, un spectacle pour les vacances de la Toussaint, un loto pour les vacances de Noël, un Mac Donald/Cinéma pour les vacances d'Hiver, un parc d'attraction pour les vacances de Printemps.

Vos idées de sorties et d'activités sont les bienvenues.



L'équipe d'animation tenait à remercier Madame Hélène BEUNARD, adjointe au Maire et Responsable de l'enfance pour son investissement auprès du service animation.

Dans l'attente de vous recevoir, nous vous souhaitons beaucoup de bonheur auprès de vos enfants.

A bientôt,

L'équipe d'animation

ECOLE SAINT LOUIS

L'école Saint Louis accueille tous les enfants à partir de 2 ans, de la maternelle au CM2. Le rythme scolaire reste inchangé soit une semaine de 4 jours.

Cette année, les 78 élèves sont répartis de la façon suivante :

PS-MS 24 élèves Enseignante : Mme Ghislaine FONTAINE assistée de Mme Stéphanie LEBLANC

GS/CP 15 élèves Enseignante : Mme Laëtitia POTTIER

CE1/CE2 18 élèves Enseignant : M.Pascal BLANCHARD (actuellement remplacé par Mme Anne FOUCHER)

CM1/CM2 21 élèves Enseignants : Mme Lydie FERREY et M.Benoît POISSON (le jeudi pour assurer la décharge de direction).



De gauche à droite : L.Pottier - S.LebLANC - A.Foucher - L.Férey - G.Fontaine

Projets de l'année

En septembre, pour la deuxième année, tous les élèves ont participé à l'opération « Nettoyons la Nature ». Les petites mains ont ainsi récolté 11,3 Kg de déchets autour de l'école.

Une fois par période, Mme Odette Beaudouin, Mme Joëlle Bezeau et Mr Gilbert Mareau accueillent chaque classe à la bibliothèque. A cette occasion, les élèves peuvent (re)découvrir une œuvre de littérature jeunesse et également emprunter des livres pour lire à l'école.

Cette année, les élèves pourront voyager en Europe au travers de contes et de puzzles géants lors de l'intervention de la maison de l'Europe dans les différentes classes.

Les plus grands (CE et CM) partiront en classe découverte en Auvergne du 18 au 22 mars 2019.

Les plus jeunes ne seront pas en reste avec des sorties culturelles (Cinéma, château de Mayenne, Conservatoire ...) et sportives.

Pour suivre les événements tout au long de l'année, retrouvez-nous sur le site internet de l'école à l'adresse suivante : <http://lehorps-stlouis.fr/>

Dates à retenir :

Vendredi 14 décembre 2018 : Soirée de Noël

Vendredi 29 mars de 16h30 à 18h30 : Portes ouvertes

Samedi 9 mars 2019 : Soirée dansante organisée par l'APEL

Dimanche 16 juin 2019 : Repas champêtre organisé par l'APEL

Les inscriptions ont lieu toute l'année sur rendez-vous auprès de Mme Lydie FERREY, chef d'établissement, au 02 43 03 93 41 ou par mail lehorps.ecole.stlouis@ddec53.fr



Présentation de percussions corporelles au début de l'année scolaire.

Pôle Santé de MAYENNE



INFORMATION MAYENNE COMMUNAUTE



Pôle santé : déjà 40 professionnels conquis

Débuté le 21 novembre 2016, le chantier du Pôle santé se poursuit. Livraison prévue en septembre 2018.

En fin d'année 2017, 2800 m² sur les 3000 m² disponibles ont d'ores et déjà trouvé preneurs. Ce sont donc près de 40 professionnels qui investiront le Pôle santé, faisant de ce site l'un des plus importants de la région. Incluant les 40 praticiens sur site, c'est tout un réseau de l'ordre de 80 professionnels qui se sont fédérés dans le cadre d'un SISA (Société professionnelle).

Outre les médecins généralistes, le cabinet infirmiers et la maison médicale de garde, 6 spécialités seront représentées : radiologues, dermatologues, un podologue, un psychologue et un médecin-psychiatre, une diététicienne et un orthoptiste. Pensé pour faciliter l'accès aux soins, le bâtiment accueillera également la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Maison Départementale de l'Autonomie et le laboratoire d'analyses médicales.

Une salle de réunion pour l'éducation thérapeutique et un cabinet de spécialistes pour des consultations locales vont permettre d'améliorer l'accès aux soins des patients. La pharmacie, projet porté par l'ensemble des pharmaciens de Mayenne, complètera l'offre et sera située dans la continuité du Pôle.

La Ville de Mayenne a profité de ce dynamisme pour repenser l'agencement du quartier : sécurisation des flux de circulation, traitement paysager des abords, aménagement de deux parkings. La Ville de Mayenne projette également la création d'une piste cyclable.

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ : LA FIN DU PREMIER CONTRAT, LA PRÉPARATION DU SECOND

Le contrat local de santé (CLS) est un outil de contractualisation transverse ayant pour objectif de répondre aux enjeux de santé globaux et de soutenir les dynamiques locales sur un territoire, dans le respect des objectifs du Projet Régional de Santé et des compétences fondamentales des collectivités. Il renforce la qualité de la mise en oeuvre de la politique de santé au niveau local, en assurant à ce niveau la coordination des financeurs, des politiques impactant la santé et des acteurs du territoire.

Un nouveau CLS sera signé avec l'Agence Régionale de Santé en 2018. Son plan d'action s'appuiera sur 6 axes stratégiques :

- Permettre aux usagers d'être acteurs de leur santé
- Améliorer l'accès aux droits et à la santé
- Développer une politique territoriale du bien-vieillir
- Améliorer la santé mentale
- Développer la prévention et promouvoir la santé
- Communiquer

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE



Nous allons fêter cette année les 100 ans de la fin de la guerre 1914 - 1918, qui fût une guerre atroce , provoquant des millions de morts, et de blessés à vie.

A cette occasion, la municipalité a souhaité que cette matinée du 11 Novembre revête un moment particulier d'émotion et de reconnaissance aux 59 enfants du HORPS morts pour notre liberté.

Nous aimerions que la population se souvienne et participe largement à cette manifestation. En effet, si les moins de 70 ans n'ont pas connu de conflit sur le territoire Français, d'autres ont connu 39-45 et le conflit Algérien. Souvenons nous et espérons que ces périodes dramatiques ne resurgissent pas.

Notre devoir est d'entretenir le souvenir et de rejeter tous les maux qui mènent au pire. Merci d'avance de participer avec nous à cette manifestation du 11 Novembre.

Gérard DUJARRIER

PROCHAINES DATES A RETENIR

2018



Samedi 10 Novembre : Soirée Entrecôte du Tennis de Table

Dimanche 11 Novembre : Commémoration - 100ème anniversaire
10 h 30 Messe à l'église
11 h 30 Monument aux morts

Samedi 24 Novembre : Plantations : Un Enfant, un arbre

Vendredi 14 Décembre : Soirée de Noël de l'Ecole